

**CALCUL DU TAUX D'INFLATION SERVANT À
L'ETABLISSEMENT DE LA HAUSSE TARIFAIRE AU
1^{ER} AVRIL 2024**

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	5
2. CALCUL DU TAUX UTILISÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE AU 1 ^{ER} AVRIL 2024	5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indice des prix à la consommation - Québec	6
--	---

1. CONTEXTE

1 Dans sa décision D-2023-135¹, la Régie demande au Distributeur de déposer les sources
2 primaires de données, ainsi que les calculs menant au taux de 5,1 % correspondant à la
3 variation de l'indice des prix à la consommation au Québec entre le 30 septembre 2022 et le
4 30 septembre 2023, exclusion faite des boissons alcoolisées, des produits du tabac et du
5 cannabis récréatif (« IPC Québec »). Ce taux est calculé aux fins de l'application de l'article
6 22.0.1.1 de la *Loi sur Hydro-Québec* afin d'établir la hausse des tarifs d'électricité au
7 1^{er} avril 2024.

8 Le Distributeur expose de façon plus précise à la section suivante le détail du calcul du taux
9 de 5,1 % établi selon la méthodologie utilisée par Statistique Canada.

2. CALCUL DU TAUX UTILISÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE AU 1^{ER} AVRIL 2024

10 Afin d'établir la hausse des tarifs d'électricité applicable au 1^{er} avril 2024, le Distributeur
11 recense, dans un premier temps, les indices de prix à la consommation mensuels requis pour
12 le calcul de la variation annuelle de l'IPC Québec. Ces indices, non désaisonnalisés, sont tirés
13 des données publiées par Statistiques Canada portant sur l'indice des prix à la consommation
14 mensuel (tableau 18-10-0004-01 anciennement CANSIM 326-0020)².

15 Dans un deuxième temps, le Distributeur calcule des indices moyens pour les périodes
16 d'octobre 2021 à septembre 2022 et d'octobre 2022 à septembre 2023. Ces indices moyens
17 correspondent à la moyenne, arrondie à une décimale près, des indices mensuels de chaque
18 période considérée, soit **143,5** pour la période octobre 2021-septembre 2022 et **150,8** pour la
19 période octobre 2022-septembre 2023.

20 Enfin, à partir de ces deux indices, le Distributeur calcule la variation annuelle de l'indice moyen
21 d'ensemble, soit le ratio de l'indice moyen de la période octobre 2022 à septembre 2023 sur
22 l'indice moyen de la période octobre 2021 à septembre 2022. La variation annuelle de l'indice
23 moyen d'ensemble obtenue, arrondie à une décimale près, est de **5,1 %**.

24 Le Distributeur présente au tableau ci-dessous les données relatives au calcul de la variation
25 annuelle de l'indice moyen d'ensemble utilisée aux fins de l'établissement de la hausse des
26 tarifs d'électricité applicable au 1^{er} avril 2024.

¹ Décision [D-2023-135](#), par. 9.

² Statistiques Canada, [Tableau 18-10-0004-01](#).

**TABLEAU 1 :
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION - QUÉBEC³**

	Indice mensuel	Indice moyen annuel	Variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble
oct-2021	139,0	143,5	5,1%
nov-2021	139,3		
déc-2021	138,9		
janv-2022	139,8		
févr-2022	141,4		
mars-2022	143,3		
avr-2022	144,4		
mai-2023	146,5		
juin-2022	147,6		
juil-2022	147,5		
août-2022	147,5		
sept-2022	147,1		
oct-2022	148,1	150,8	
nov-2022	149,0		
déc-2022	147,7		
janv-2023	148,6		
févr-2023	149,4		
mars-2023	149,8		
avr-2023	151,2		
mai-2023	152,2		
juin-2023	152,7		
juil-2023	153,0		
août-2023	154,1		
sept-2023	154,0		

³ Ensemble excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et articles pour fumeurs et le cannabis récréatif.